



KICAU

école maison

A wooden sign featuring the word "KICAU" in large, white, 3D letters. Below it, the words "école" and "maison" are written in a smaller, brown, 3D font. Above the text, there is a decorative element consisting of four birdhouses in yellow, blue, green, and red, arranged in a curve, with a small black bird silhouette to the right. The entire sign is mounted on a light-colored wooden board.



La confiance de l'enfance

Notre mission

Ancrer et animer un lieu dédié à la famille et à l'école autour des enjeux de souffrance et d'épanouissement issus du système scolaire.

Nos contributions

Pour cultiver leur estime personnelle, certains enfants ou familles ont besoin d'un système éducatif qui hiérarchise différemment les priorités.

- L'école contribue à apprendre à aimer ses talents propres pour pouvoir accepter sa place.
- L'association contribue à faire rayonner cette approche porteuse de sens et d'humanité.

S'il vous plaît, aidez-nous (possibilité de déduction fiscale) et devenez contributrice ou contributeur d'une éducation pour toutes et tous, à la fois innovante et à jour des connaissances, des enjeux et des pratiques qui valorisent les besoins et les facultés des êtres humains.

Comment faire votre don ?

Par internet :



Par courrier :

Envoyer le bon de souscription accompagné de votre règlement par chèque à l'adresse ci-dessous.



24 Avenue du Général Leclerc
65260 Pierrefitte-Nestalas



06 68 40 77 94



KICAU
école maison



Kicau c'est...

Une "Maison faite École" dans un village pyrénéen !

Notre école est d'abord un lieu de vie convivial pour apprendre à grandir ensemble. De la maternelle au lycée, nous offrons un environnement familial, épanouissant et propice à l'apprentissage des enfants de la maternelle au lycée. Grâce à des pédagogies vivantes et humaines, nous accompagnons une vingtaine d'élèves à se développer avec autonomie, à leur rythme, pour préserver leur intégrité et encourager leur plein potentiel.

Une association à but non-lucratif reconnue d'intérêt général

Kicau, c'est aussi un espace de vie intergénérationnel laïque qui porte les valeurs d'une société humaniste, éclairée et responsable.

Un véritable lieu d'apprentissage, d'entraide, d'échanges et d'activités autour de l'éducation et du vivre ensemble.

Soutenir Kicau pour...

- Offrir aux enfants une éducation dans un cadre paisible leur permettant d'expérimenter leurs curiosités et favoriser ainsi l'émergence d'adultes responsables, confiants et créatifs.
- Permettre à un modèle éducatif différent d'exister, et donc de susciter l'esprit d'innovation et d'ouverture.
- Cultiver le partage et la solidarité dans nos parentalités.
- Trouver un espace d'échanges pour y partager des valeurs communes.

En tant que particulier, votre don fait une différence!

Vous permettez de mener à bien notre mission et d'accompagner les enfants dans leur développement et leurs apprentissages.

Pour chacun de vos dons, la déduction d'impôt est de 66 % du montant. À titre d'exemple, un don de 50€ revient à 17€ après déduction d'impôts.

**POUR DONNER ET OBTENIR
VOTRE REÇU FISCAL
WWW.KICAU.FR**

Pour les entreprises

Votre soutien permet de...

- Fédérer vos collaborateurs et développer leur motivation au travers d'initiatives innovantes, participatives et chargées de sens.
- Vous engager et prendre part aux débats et aux enjeux éducatifs de la société civile.
- Mettre en œuvre votre engagement en lien avec la RSE.
- Défiscaliser et donc réduire le montant de l'impôt sur les sociétés.
- Cultiver une identité d'entreprise dans le territoire en l'associant à un projet local et sociétal, humain et innovant.

Avez-vous pensé au mécénat?

Le mécénat est un soutien matériel ou financier apporté par une entreprise, sans aucune contrepartie, à un organisme sans but lucratif pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général.



À ce titre, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt égale à 60 % du montant du don pour la fraction inférieure ou égale à 2 000 000 €.

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références bancaires pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte



CR PYRENEES GASCOGNE
LOURDES NORD
Tel. 0562326629 Fax. 0562443949

01/02/2023
00416

Intitulé du compte

ASSOC. KICAU
24 AVENUE GENERAL LECLERC
65260 PIERREFITTE NESTALAS

Domiciliation

Code banque 16906	Code guichet 02022	Numéro de compte 87032806099	Clé RIB 51
-----------------------------	------------------------------	--	----------------------

IBAN	FR76 1690 6020 2287 0328 0609 951
-------------	-----------------------------------

Code BIC (Bank identification code) - code SWIFT	AGRIFRPP869
---	-------------

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références bancaires pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte



CR PYRENEES GASCOGNE
LOURDES NORD
Tel. 0562326629 Fax. 0562443949

01/02/2023
00416

Intitulé du compte

ASSOC. KICAU
24 AVENUE GENERAL LECLERC
65260 PIERREFITTE NESTALAS

Domiciliation

Code banque 16906	Code guichet 02022	Numéro de compte 87032806099	Clé RIB 51
-----------------------------	------------------------------	--	----------------------

IBAN	FR76 1690 6020 2287 0328 0609 951
-------------	-----------------------------------

Code BIC (Bank identification code) - code SWIFT	AGRIFRPP869
---	-------------

--

Organisme bénéficiaire des dons et versements

Dénomination de l'organisme :

Numéro SIREN ou RNA¹ :

Adresse :

N° Rue

Code postal Commune

Pays

Objet²

Cochez la case qui vous concerne :

<p>Œuvre ou organisme d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises. Précisez si vous êtes :</p> <p><input type="checkbox"/> Association loi 1901</p> <p><input type="checkbox"/> Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du publié au Journal officiel du ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté en date du</p> <p><input type="checkbox"/> Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L.719-12 et L.719-13 du code de l'éducation</p> <p><input type="checkbox"/> Fondation d'entreprise</p> <p><input type="checkbox"/> Musée de France</p> <p><input type="checkbox"/> Organismes sans but lucratif fournissant gratuitement une aide alimentaire, des soins médicaux ou des produits de première nécessité à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement</p> <p><input type="checkbox"/> Autres (précisez³) :</p>	
<p><input type="checkbox"/> Association cultuelle ou établissement public des cultes reconnus d'Alsace-Moselle</p>	
<p><input type="checkbox"/> Établissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif</p>	
<p><input type="checkbox"/> Établissement d'enseignement supérieur consulaire mentionné à l'article L. 711-17 du code de commerce</p>	
<p><input type="checkbox"/> Société ou organisme public ou privé agréé par le ministre chargé du budget en vertu de l'article 4 de l'ordonnance n° 58-882 du 25 septembre 1958 relative à la fiscalité en matière de recherche scientifique et technique</p> <p>Date de l'agrément :</p>	
<p><input type="checkbox"/> Organisme public ou privé dont la gestion est désintéressée et qui a pour activité principale la présentation au public d'œuvres dramatiques, lyriques, musicales, chorégraphiques, cinématographiques, audiovisuelles et de cirque ou l'organisation d'expositions d'art contemporain</p>	
<p><input type="checkbox"/> Projet de thèse proposé au mécénat de doctorat par une école doctorale</p>	
<p><input type="checkbox"/> Société, dont l'État est l'actionnaire unique, qui a pour activité la représentation de la France aux expositions universelles</p>	
<p><input type="checkbox"/> Société nationale de programme mentionnée à l'article 44 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication et affectés au financement de programmes audiovisuels culturels</p>	
<p><input type="checkbox"/> Société nationale de programme mentionnée au III de l'article 44 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication et affectés au financement des activités des formations musicales dont elle assure la gestion et le développement</p>	
<p><input type="checkbox"/> Fondation du patrimoine ou fondation ou association reconnue d'utilité publique qui subventionnent des travaux sur des monuments historiques dans le cadre des conventions prévues à l'article L.143-2-1 et L. 143-15 du code du patrimoine</p> <p>Le cas échéant, date de l'agrément :</p>	
<p><input type="checkbox"/> Fonds de dotation</p>	

1. Pour les associations inscrites d'Alsace-Moselle, numéro d'inscription au registre des associations du Tribunal d'Instance.

2. Cochez la case qui vous concerne et précisez l'objet si nécessaire.

3. Collectivités locales, Etat, GIP, établissements publics, etc.

<input type="checkbox"/>	Organisme agréé ayant pour objet exclusif d'accorder des aides financières ou de fournir des prestations d'accompagnement à des petites et moyennes entreprises (4 de l'article 238 bis du CGI) Date de l'agrément :
<input type="checkbox"/>	Fédération ou union d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en application du 4 de l'article 238 <i>bis</i> du code général des impôts Date de l'agrément :
<input type="checkbox"/>	Organismes ayant pour objet la sauvegarde, contre les effets d'un conflit armé, des biens culturels mentionnés à l'article 1 ^{er} de la Convention du 14 mai 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (5 de l'article 238 bis du CGI)
<input type="checkbox"/>	Organisme établi dans un État membre de l'Union européenne autre que la France ⁴ poursuivant des objectifs et présentant des caractéristiques similaires aux organismes précités Le cas échéant, date de l'agrément :

Entreprise donatrice

Dénomination de l'entreprise :

Forme juridique :

Numéro SIREN :

Adresse :

N° Rue
Code postal Commune

Dons et versements effectués par l'entreprise

L'organisme bénéficiaire reconnaît avoir reçu, au titre de la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts, des dons en nature pour une valeur en euros égale à⁵ :

..... euros

Indiquez la valeur totale des dons en nature en toutes lettres :

Description exhaustive des biens et prestations reçus et acceptés⁶ (nature et quantité)⁷ et détail des salariés mis à disposition :
.....
.....
.....
.....

L'organisme bénéficiaire reconnaît avoir reçu, au titre de la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts, des versements pour une valeur totale égale à :

..... euros

Indiquez le total des versements en toutes lettres :

Forme des versements⁸ :

Remise d'espèces Chèque Virement, prélèvement ou carte bancaire Autre

Montant total des dons et versements reçus par l'organisme :

..... euros

Indiquez le montant total des dons et versements en toutes lettres :

Date ou période au cours de laquelle les dons et versements ont été effectués⁹ :

	Date et signature
	Le

4. Ou en Norvège, Islande ou Liechtenstein.

5. L'organisme bénéficiaire des dons en nature reporte sur le reçu fiscal le montant indiqué par l'entreprise donatrice.

6. L'entreprise ne peut pas prétendre au bénéfice de la réduction d'impôt à raison des dons en nature refusés par l'organisme.

7. La description peut être établie par l'organisme bénéficiaire sur papier libre signé, daté et joint à la présente attestation.

8. L'organisme bénéficiaire des versements peut cocher une ou plusieurs cases.

9. L'organisme bénéficiaire peut établir un reçu unique pour plusieurs dons et versements effectués lors d'une période déterminée (à titre d'exemple, un mois, un trimestre, l'année civile ou encore l'exercice fiscal de l'entreprise donatrice). L'organisme bénéficiaire devra cependant s'assurer que la période sur laquelle porte le reçu fiscal n'est pas à cheval sur deux exercices fiscaux différents de l'entreprise donatrice, notamment dans le cas où l'exercice fiscal de l'entreprise donatrice ne coïncide pas avec l'année civile.

Numéro d'ordre du reçu

--

Organisme bénéficiaire des dons et versements

Nom ou dénomination :

Numéro SIREN ou RNA¹:

Adresse :

N° Rue

Code postal Commune

Pays :

Objet :

Cochez la case concernée² :

<p>Œuvre ou organisme d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises :</p> <p>Précisez si vous êtes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="radio"/> Association loi 1901 <input type="radio"/> Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du/...../..... publié au Journal officiel du/...../..... ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté en date du/...../..... <input type="checkbox"/> Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L.719-12 et L.719-13 du code de l'éducation <input type="radio"/> Fondation d'entreprise <input type="radio"/> Musée de France <input type="radio"/> Organisme sans but lucratif fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficultés ou favorisant leur logement <input type="radio"/> Communes, syndicats intercommunaux ou mixtes de gestion forestière, groupements syndicaux forestiers visés au 1^{er} de l'article 200 du CGI. <input type="radio"/> Autres (précisez³)..... 	
<input type="checkbox"/> Association cultuelle et établissement public reconnus d'Alsace-Moselle	
<input type="checkbox"/> Fonds de dotation	
<input type="checkbox"/> Association d'intérêt général exerçant des actions concrètes en faveur du pluralisme de la presse, par la prise de participations minoritaires, l'octroi de subventions ou encore de prêts bonifiés à des entreprises de presse	
<input type="checkbox"/> Etablissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif	
<input type="checkbox"/> Etablissement d'enseignement supérieur consulaire prévu à l'article L.711-17 du code de commerce	
<input type="checkbox"/> Organisme agréé ayant pour objectif exclusif d'accorder des aides financières ou de fournir des prestations d'accompagnement à des petites et moyennes entreprises	
<input type="checkbox"/> Organisme public ou privé dont la gestion est désintéressée et qui a pour activité principale la présentation au public d'œuvres dramatiques, lyriques, musicales, chorégraphiques, cinématographiques, audiovisuelles et de cirque ou l'organisation d'expositions d'art contemporain	
<input type="checkbox"/> Fondation du patrimoine ou fondation ou association reconnue d'utilité publique qui subventionnent des travaux sur des monuments historiques dans le cadre de conventions prévues à l'article L. 143-2-1 et L 143-15 du code du patrimoine. Le cas échéant, date de l'agrément par le ministre chargé du budget :/...../.....	
<input type="checkbox"/> Organisme ayant pour objet la sauvegarde, contre les effets d'un conflit armé, des biens culturels mentionnés à l'article 1 ^{er} de la Convention du 14 mai 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé	

¹ Pour les associations inscrites d'Alsace-Moselle, numéro d'inscription au registre des associations du Tribunal judiciaire ou de proximité.

² ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme

³ Collectivités locales, État, GIP....

<input type="checkbox"/>	Etablissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
<input type="checkbox"/>	Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail)
<input type="checkbox"/>	Association intermédiaire (article L.5132-7 du code du travail)
<input type="checkbox"/>	Ateliers et chantiers d'insertion (article L.5132-15 du code du travail)
<input type="checkbox"/>	Entreprises adaptées (article L.5213-13 du code du travail)
<input type="checkbox"/>	Agence nationale de la recherche (ANR)
<input type="checkbox"/>	Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification mentionné à l'article L.1253-1 du code du travail
<input type="checkbox"/>	Association reconnue d'utilité publique de financement et d'accompagnement de la création et de la reprise d'entreprises
<input type="checkbox"/>	Organisme établi dans un Etat membre de l'Union européenne autre que la France ⁴ poursuivant des objectifs et présentant des caractéristiques similaires aux organismes précités. Le cas échéant, date de l'agrément/...../.....

Donateur

Nom :

Prénoms :

Adresse :

N° Rue

Code postal Commune

Pays :

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu des dons et versements ouvrant droit à réduction d'impôt d'un montant de⁵ :

..... Euros Somme en toutes lettres :

Date du versement ou du don :/...../.....

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article⁶ :

200 du CGI 978 du CGI

Forme du don :

Acte authentique Acte sous seing privé Déclaration de don manuel Autres

Nature du don⁷ :

Numéraire Titres de sociétés cotés Abandon exprès de revenus ou de produits

Frais engagés par les bénévoles, dont ils renoncent expressément au remboursement Autres (précisez)⁸ :

En cas de don en numéraire, mode de versement du don :

Remise d'espèces Chèque Virement, prélèvement, carte bancaire

Date et signature

...../...../.....

⁴ Ou en Norvège, Islande ou Liechtenstein.

⁵ Pour les dons de titres de sociétés cotées et les dons en nature, mentionnez la valeur du don.

⁶ L'organisme bénéficiaire peut cocher une ou plusieurs cases, étant entendu que la fraction du montant donné qui ouvre droit pour son auteur à la réduction d'IFI prévue à l'article 978 du CGI ne peut ouvrir droit à la réduction d'IR prévue à l'article 200 du CGI et inversement.

En application de l'article L. 80 C du livre des procédures fiscales, il peut demander à l'administration s'il relève de l'une des catégories d'organismes mentionnées à l'article 200 du code général des impôts.

Il est rappelé que le fait de délivrer sciemment des documents permettant à un contribuable d'obtenir indûment une réduction d'impôt entraîne l'application de l'amende prévue à l'article 1740 A du code général des impôts.

⁷ La réduction d'IFI ne s'applique qu'aux dons en numéraire et aux dons en pleine propriété de titres de sociétés cotées.

⁸ Exemple : dons en nature.